

---

# PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

DE LA

**SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE**

---

*Séance du 9 juin 1904*

Présidence de M. PAYSANT.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

Par lettre du 23 mai, M. Fagnan a donné sa démission des fonctions de secrétaire de la Société.

Le Président parlant tant en son nom personnel qu'au nom de la Société, rend hommage au dévouement de M. Fagnan à la Société, à sa longue et si utile collaboration, et lui exprime la reconnaissance et la sympathie de tous.

On procède ensuite à l'élection d'un secrétaire général, M. Doutté est élu à l'unanimité.

On décide ensuite de nommer deux secrétaires généraux adjoints. MM. Barbier et Simon sont élus.

Le Président présente un travail de M. Gauckler sur la *Mosaïque de Saglio*. L'assemblée décide que des remerciements seront adressés à l'auteur pour son envoi et qu'un compte-rendu en sera donné dans le *Bulletin*.

Le capitaine Simon, chargé précédemment d'examiner un numéro du *Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon* envoyé par celle-ci pour échange, fait l'analyse de ce fascicule. Il fait observer que la Société Lyonnaise publie, en dehors de son bulletin, *Revue africaine*, 48<sup>e</sup> année, N<sup>os</sup> 284-288 (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1903). 14

tin trimestriel, des travaux de longue haleine analogues à ceux qui constituent le fond de la *Revue Africaine*. Il propose en conséquence de demander à la Société Lyonnaise de nous faire parvenir contre l'envoi de notre *Revue* non seulement son *Bulletin*, mais aussi les Mémoires qu'elle publie à part. Ces conclusions sont adoptées.

Sur la demande de quelques membres, l'assemblée décide qu'un compte-rendu sommaire des questions traitées et communications faites aux séances mensuelles de la Société sera publié à l'avenir dans le *Bulletin*.

Plusieurs membres ayant émis l'avis qu'il y aurait lieu de reviser les statuts de la Société, l'assemblée charge son bureau d'étudier la question et de lui soumettre des propositions à la prochaine séance.

\* \* \*

#### *Réunion du Bureau le 23 juin 1904*

Conformément à la décision prise dans l'assemblée générale du 9 juin, le bureau s'est réuni le 23 du même mois pour étudier les modifications qu'il y aurait lieu d'introduire dans les statuts de la Société.

Sont présents : MM. Paysant, président, Lacroix, vice-président, Doullé, secrétaire général, Barbier et Simon, secrétaires généraux adjoints, Etti, trésorier.

M. Doullé expose sa manière de voir sur la forme à donner à la *Revue Africaine*. Il estime que ce recueil doit reprendre son caractère de revue, c'est-à-dire publier exclusivement des articles d'étendue restreinte, en faisant une part à l'actualité scientifique, sans cesser toutefois d'être une revue à caractère d'érudition. Si des travaux de longue haleine dignes d'être imprimés sont présentés à la Société, elle décidera si elle doit les

publier en une fois et sous le titre de *Mémoires de la Société Historique*.

Ces propositions sont unanimement approuvées et le bureau décide de les présenter à la Société, à la prochaine séance.

L'examen des statuts de la Société donne lieu, aux observations suivantes :

Il semble désirable que les matières susceptibles d'être traitées ne soient pas limitées, comme l'indique le premier paragraphe, aux premiers temps de la conquête française. Il paraît préférable d'adopter la rédaction suivante : *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*.

La distinction établie à l'origine entre les membres correspondants et les membres résidants a été complètement modifiée dans la pratique. Il serait bon de mettre le texte en harmonie avec la réalité en indiquant que la Société comprend des *membres actifs* payant une cotisation annuelle de 12 francs, et des *membres correspondants* ne payant pas de cotisation.

La composition du bureau n'est plus conforme à l'article 3 des statuts. Il faudrait ajouter à cet article, au lieu de un secrétaire : *un secrétaire général et un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints*.

L'article 11 indique que le Président n'est pas rééligible au delà de la deuxième année. Cependant plusieurs Présidents ont été maintenus en fonctions pendant plusieurs années consécutives. Cette clause paraît donc devoir être remplacée par le texte suivant : *Le Président est rééligible*.

Le bureau adopte à l'unanimité ces propositions et décide de les soumettre à la prochaine réunion de la Société.

*Séance du 7 juillet 1904*

M. PAYSANT, préside.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin est lu et approuvé.

MM. de Saint-Germain, conseiller de gouvernement, Heude, capitaine du Service des affaires indigènes au Gouvernement général, et Rozis, adjoint au même service, présentés par MM. Paysant et Lacroix, sont admis comme membres de la Société.

M. Ettori écrit que ses occupations ne lui permettent plus de conserver les fonctions de trésorier de la Société; il offre en conséquence sa démission de cet emploi. Le Président rend hommage au dévouement dont M. Ettori a fait preuve pendant plus de deux ans et lui adresse des remerciements au nom de la Société. La démission de M. Ettori est acceptée. M. Rozis, prié de prendre les fonctions dont M. Ettori vient de se démettre, déclare qu'il accepte. Il est élu trésorier à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une circulaire adressée par le Comité d'organisation du XIV<sup>e</sup> Congrès des Orientalistes. L'insertion de ce document dans la *Revue* est décidée. La Société désigne son secrétaire général, M. Doutté, pour la représenter officiellement à ce congrès.

Les propositions présentées par le Bureau pour la nouvelle contenance à donner à la *Revue africaine* et pour les modifications à apporter aux statuts de la *Société historique algérienne*, telles qu'elles figurent dans le procès-verbal de la séance du Bureau du 23 juin 1904, sont adoptées sans observation.

La date de la prochaine réunion est fixée au jeudi, 10 novembre, aucune séance ne devant être tenue pendant la période des vacances.

\*\*\*

*Séance du 10 novembre 1904*

M. PAYSANT préside.

La Société décide de prier M. Rinn de la représenter, conjointement avec M. Doutté, au XIV<sup>e</sup> Congrès des Orientalistes.

Le Président communique une lettre du Consul des États-Unis à Alger qui envoie, par ordre de son gouvernement, une circulaire contenant une série de questions posées par l'Institut Carnegie, de Washington, en vue de la préparation d'un manuel bibliographique. La Société décide de répondre à ce questionnaire.

Les ouvrages suivants sont reçus et déposés à la Bibliothèque :

Le tome II d'*Al-Bayano 'l-Mogrib*, traduit par M. Fagnan, ouvrage offert par le Gouvernement général;

Un fascicule (février-août 1904) des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, de l'École française de Rome;

Quatre fascicules (avril-septembre 1904) de la *Revista de archivos* de Madrid.

---